

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	43
Votants par procuration	6
Absents	4
Total des votes	49

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt, le 21 décembre à 19 heures, les membres Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 15 décembre, se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. PIERRE, M. MARIE, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. BURET, Mme MONLON, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, Mme DUHAMEL, M. LECONTE, Mme QUEVAL, M. VETEL, Mme POTTIER
TITULAIRES EXCUSES M. BEIGLE, M. LEROY, M. LEROUX, Mme DUVAL, Mme GENAR, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. LETELLIER, Mme VALLEE

SUPPLEANTS EXUSES : M. DELONGUEMARE, M. BESSARD, Mme LEMAITRE, M. LEBOUCHER, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. LEBEE, Mme PY, M. CHARPENTIER, Mme FOUTREL, M. LEFEBVRE

TITULAIRES ABSENTS : M. RIAUX, Mme DEFLUBE, Mme CLUZEL, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. FOURNIER, M. GIRARD, Mme VANBESIEU, M. THEROULDE

PROCURATIONS : M. BEIGLE à M. TIHY, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à M. TIMON, Mme QUESNEY à Mme LOUVEL, M. LETELLIER à Mme HAKI

SECRETARE DE SEANCE : M. HANGARD

N° 177-2020 Assainissement non collectif – Fixation des tarifs pour le service de l'assainissement non collectif applicables au 1er janvier 2021

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) réalise les contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif du territoire de la Communauté de communes non couvert par le réseau d'assainissement collectif. Il est financé par une redevance annuelle applicable à chaque installation et par la redevance de contrôle, rendue obligatoire à l'occasion de chaque vente immobilière concernée.

Il est proposé d'adopter les tarifs du service public de l'assainissement non collectif qui seront perçus auprès des usagers à partir du 1er janvier 2021 par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ou pour son compte.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article R 2224-19 du code général des collectivités territoriales portant sur la perception des redevances par l'EPCI compétent.

VU la délibération du 25 mars 2019 du conseil communautaire portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

VU la délibération du 17 décembre 2018 portant sur la fixation de la redevance d'assainissement non collectif

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20201221-177-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

CONSIDERANT la nécessité de fixer un tarif de l'assainissement non collectif harmonisé sur le territoire, qui permette d'équilibrer financièrement le fonctionnement du service

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **DECIDE DE MAINTENIR** le tarif de la redevance d'assainissement non collectif à 25€, à compter du 1^{er} janvier 2021
- **DECIDE DE FIXER** le tarif du contrôle d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente au prix de 100€ TTC.

Pont-Audemer, le 21 décembre 2020
Pour le Président empêché
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Le 1^{er} Vice-Président
Francis COUREL

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20201221-177-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020